

R.A.P.

- Échos

N° 24

PUBLICATION TRIMESTRIELLE DE L'ASSOCIATION

Octobre 1999

RÉSISTANCE À L'AGRESSION PUBLICITAIRE

3 F

À moins de vivre sur une île déserte, personne n'échappe au matraquage, à la pollution et à la manipulation publicitaires.

Ce journal est un carrefour de la résistance individuelle et collective à ces diverses agressions.

Cornes et menottes

- Actions-cinéma n° 28 et 29 -

Les actions-cinéma de R.A.P. consistent à s'interposer entre les spectateurs et les images publicitaires projetées avant le long métrage, afin de proposer un contre-spectacle aux personnes qui ne s'intéressent pas à la publicité.

Le 27 juillet 1999, à Paris, quatorze militants de R.A.P. ont procédé à la 28^e action-cinéma. Cela s'est passé vers 20 h à l'U.G.C. Gobelins. La stratégie était rigoureusement identique à celle de l'action précédente (voir dernier numéro pour les détails) : d'une part, projection d'un contre-message subversif superposé aux images publicitaires défilant sur l'écran ; d'autre part et simultanément, concert de cornes de carnaval. Cette fois encore, la police est intervenue, mais plus discrètement qu'en juin et sans suite.

Le 27 septembre 1999 au soir, toujours à Paris (cette fois à l'U.G.C. Montparnasse), la 29^e action-cinéma a tourné au vinaigre, constituant probablement une date dans l'histoire de l'activisme antipublicitaire non-violent.

Et pourtant, tout avait bien commencé, comme en juin, comme en juillet, dans l'habituelle ambiance bon enfant. Bon nombre des quelque deux cents spectateurs, répondant au mot d'ordre projeté sur l'écran et répandu dans la salle à l'aide de tracts, s'étaient joints aux quinze militants dans leur symphonie carnavalesque. Seuls quelques-uns s'étaient montrés mécontents de ce concert imprévu.

Après la publicité, tout rentre dans l'ordre, et l'on attend le long métrage. Mais une quinzaine de policiers font irruption dans la salle et en expulsent, sans ménagement, six des militants, dénoncés par les employés.

Dans le hall, suite au comportement brutal de l'un des policiers, l'interpellation dégénère. Une militante, de faible corpulence et âgée d'une cinquantaine d'années, pour s'être plainte d'avoir été bousculée, se retrouve plaquée au sol, les mains menottées dans le dos. Deux autres militants (pour la petite histoire, l'ancien et l'actuel présidents de R.A.P.), pour avoir protesté verbalement contre ce mauvais traitement, se retrouvent également menottés. Les six manifestants sont ensuite emmenés dans un commissariat du VI^e arrondissement pour les interrogatoires d'usage. Ils en ressortiront quelques heures plus tard, avec le sentiment d'avoir été pris pour de dangereux émeutiers, alors qu'ils n'avaient fait que troubler l'ordre, non pas public, mais publicitaire.

Yvan Gradis

Une drôle de séance !

Le témoignage qui suit a été rédigé spontanément dans la foulée de la 29^e action-cinéma (voir ci-contre) par l'un des six militants arrêtés par la police. Ce « rapport » dépasse quelque peu le cadre strict de l'action. Nous le publions tel quel, en l'ayant toutefois expurgé des détails déjà présents dans le compte rendu.

Une fois n'est pas coutume, quelques jours après un incident d'un genre nouveau pour moi, je me précipite sur ma plume électronique pour le rapporter et pour donner quelques explications sur un de mes engagements associatifs dont je parle rarement. J'appartiens à R.A.P. depuis 1992.

Sa lutte est avant tout symbolique. Pour ma part, depuis de nombreuses années, je râlais souvent dans mon coin, surtout à propos des publicités envoyées à domicile, des coups de téléphone reçus sans cesse et de la surcharge dans le métro. À propos des publicités que je reçois à mon nom, cela fait plusieurs années que j'introduis de petites nuances dans mes différents abonnements (exemple Luc-Marie Forestier), et je sais ainsi de façon certaine où se situe la fuite, dès que je reçois une publicité avec ce nom. Je renvoie systématiquement tout ce que je reçois, sans mettre de timbre évidemment, avec la mention suivante : « Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, je vous demande de retirer de vos fichiers toute information me concernant. » Grâce à cette chasse systématique, j'évite quand même pas mal de choses ! Quant aux coups de téléphone, j'essaie (difficilement) d'être toujours très calme avec les jeunes femmes qui me dérangent chez moi pour me vendre une cuisine ! Naturellement, je ne veux pas être sur liste rouge (ce serait quand même un comble pour un prêtre que de ne pas être joignable facilement !). Enfin, dans le métro, eh bien ! il n'y a rien à faire, sinon à subir, car c'est un lieu privé qui échappe à toute limitation. Notons d'ailleurs que la loi sur les panneaux d'affichage est en réalité très mal appliquée, et que nombre d'édifices, de paysages, de perspectives sont défigurés !

Seulement, j'ai vite senti que le combat individuel ne suffisait pas, et je me suis donc retrouvé dans cette association (à la suite d'un de mes oncles), principalement pour les actions-cinéma. De quoi s'agit-il ? Il suffit d'aller une fois au cinéma pour voir un film à succès, pour se rendre compte que la publicité est incontournable : pour y échapper, il faudrait arriver au dernier moment, et donc se contenter des places les plus malcommodes. Notre action consiste donc à protester contre ce scandale permanent. Il y a plusieurs années, à l'occasion d'une séance précise et

décidée à l'avance, nous nous contentions de nous lever et de tourner le dos à l'écran, en nous répartissant dans la salle. Nous donnions aussi des tracts explicatifs à ceux qui le souhaitaient. Après mon départ pour Cergy, je me suis éloigné de ces opérations, car elles sont toujours situées à Paris. Lundi 27 septembre 1999, après un rendez-vous à Paris, j'ai donc décidé d'y retourner, après trois ans d'interruption et avec une nouvelle formule. *[Suit une description de l'action.]* C'est vrai que nous créons un certaine « gêne », mais c'est une sorte de geste prophétique, pour tenter de révéler à quel point il y a en fait une nuisance permanente de la publicité, à laquelle nous ne nous résignons pas. Cette action de résistance peut être mal comprise, mais c'est le risque de tout refus publiquement manifesté !

Ce soir-là, tout se passe bien : à côté de moi, par exemple, un jeune couple se déchaîne avec ses sifflets, et l'ensemble de la salle fait un fameux tapage ! Après la publicité, la salle est éclairée et, après quelques instants, elle est envahie par une dizaine de policiers en uniforme, et cinq ou six en civil. Ils se saisissent rapidement de cinq membres, repérés par le vendeur de bonbons. Ils les font sortir de la salle, sans ménagement et après avoir confisqué leurs papiers ! D'autres spectateurs protestent faiblement ; ma première réaction a été de me terrer dans mon fauteuil, et de cacher tracts et sifflets ! Mais finalement, par solidarité et par curiosité, je décide de suivre mes compagnons et je suis donc à mon tour arrêté. Au sortir de la salle, un des policiers en civil s'échauffe un peu et l'on passe les menottes à trois d'entre nous, mais dans l'ensemble, les policiers sont plutôt calmes, voire goguenards : évidemment, nous n'avons pas le profil de malfaiteurs. Après discussion, nous partons en « panier à salade » pour le commissariat (à deux pas de la « Catho » que je connais bien !). Et là commence une longue attente dans le car, puis dans l'entrée du commissariat : la présence d'un prêtre parmi les gens arrêtés suscite quelques commentaires ; d'ailleurs, deux heures après, c'est le lieutenant qui m'interroge très longuement (en me demandant mes décorations !). Nous avons d'ailleurs une bonne discussion sur le fond de notre action. L'exploitant de la salle a porté plainte, il risque donc d'y avoir des suites au civil (au pénal, il semble que rien ne pourra être retenu contre nous, car le trouble de l'ordre public est minime). Vers minuit, toute notre petite équipe est sortie du commissariat, un peu émue quand même.

Quelles seront les suites ? Difficile à dire aujourd'hui, mais dans l'immédiat, cela a renforcé évidemment ma conviction que l'emprise publicitaire est telle qu'il faut protester ! J'ai aussi pu mesurer de près les conditions de travail des policiers, ce qui est une expérience intéressante ; mais je garde aussi cette réflexion d'un des jeunes policiers, « choqué » de voir un prêtre mêlé à cette

affaire. J'aurais aimé m'expliquer avec lui : je suis là d'abord comme citoyen, et cette action n'engage que moi. D'ailleurs, et ce fut une des questions du lieutenant de police, je n'ai jusqu'à présent jamais « profité » de la tribune que mon ministère me donne pour protester contre l'agression publicitaire, ni pour convaincre qui que ce soit. Je suis parfaitement conscient que les opinions peuvent être légitimement diverses parmi les chrétiens ou parmi les prêtres. Personnellement, je refuse pourtant les pressions exercées par ces nouvelles idoles qui, comme toutes les idoles, se présentent comme moyens de salut, pour mieux asservir ceux qui sont séduits.

Luc Forestier, prêtre de l'Oratoire (Val d'Oise)

Nos excuses une dernière (?) fois !

La date réelle de parution de ce numéro ne correspond pas à celle indiquée à la une... mais nous rattrapons peu à peu notre retard. Bien sûr, les comptes rendus inclus dans le présent numéro ne vont pas au-delà du 30 septembre 1999.